



NOTE

Destinataires : Athlètes de l'équipe nationale

Expéditeur : Andy Holmwood, directeur général

Objet : **Modifications à la procédure de nomination interne de Biathlon Canada pour les Jeux olympiques de PyeongChang**

Date : 30 octobre 2017

La présente vise à informer les athlètes de l'équipe nationale et les parties concernées des modifications apportées à la procédure de nomination interne (PNI) de Biathlon Canada pour les Jeux olympiques de 2018 à PyeongChang. Les modifications se limitent à la partie intitulée « Postes de remplaçants », qui se trouve à la page 9 du document. **Ces changements sont importants et pourraient avoir des conséquences sur la participation d'athlètes aux Jeux olympiques.**

Les énoncés de vision et de mission et les documents stratégiques de Biathlon Canada indiquent clairement que l'un des objectifs principaux de la fédération est de remporter des médailles aux niveaux de compétition les plus élevés en biathlon. Les modifications apportées à la PNI visent à atteindre cet objectif.

Les modifications sont de deux ordres :

- La première est une rectification factuelle; les athlètes remplaçants iront désormais aux Jeux olympiques.

Par le passé, la PNI ne prévoyait pas leur présence aux Jeux.

- La seconde **témoigne de la volonté de Biathlon Canada de permettre la participation des athlètes remplaçants lors des relais aux Jeux olympiques, à la discrétion du groupe de travail de haute performance.**

Les athlètes remplaçants pourraient à présent être choisis pour prendre part à un relais, selon la décision du groupe de travail de haute performance. Ce changement a pour but de corriger une erreur dans le document original : Biathlon Canada a toujours eu comme objectif de former les équipes les plus compétitives possible pour les relais, et le fait de pouvoir choisir entre les athlètes sélectionnés et les remplaçants offre une flexibilité qui s'inscrit dans cette stratégie.

Vous trouverez la PNI modifiée en annexe de ce message. Elle est également disponible à l'adresse suivante :

<http://biathloncanada.ca/wp-content/uploads/2015/06/PNI-de-Biathlon-Canada-JeuxOlympique-Amende-Oct2017.pdf>

Les modifications sont soulignées en jaune à la page 10 du document.

Biathlon Canada demande aux athlètes de l'équipe nationale de bien vouloir lire attentivement les modifications. Pour toute question concernant les changements apportés à la PNI, veuillez envoyer un message à l'adresse aholmwood@biathloncanada.ca au plus tard le 15 novembre.

En terminant, les athlètes qui ne sont pas d'accord avec les modifications peuvent se référer à la [Politique d'appel](#) de Biathlon Canada. Les athlètes doivent faire appel dans les délais requis.

POSTES DE REMPLAÇANTS

Biathlon Canada désignera un remplaçant pour chacune des équipes olympiques masculine et féminine. Les athlètes remplaçants doivent satisfaire aux critères de priorité 1, de priorité 2 ou de priorité 3 pour être considérés pour la nomination; sinon, aucun autre athlète ne sera nommé.

Dans les compétitions individuelles (sprint, poursuite, individuel et départ groupé), les athlètes remplaçants se rendront aux JOH pour remplacer prendront la place d'un athlète désigné uniquement en cas de blessures graves, de maladie, d'entrave grave au contrat de l'athlète ou de toute autre circonstance imprévue qui pourrait amener un athlète désigné à renoncer à sa place au sein de l'équipe olympique de biathlon ou à être retiré de cette équipe avant le début du programme de compétition olympique.

Pour les relais (femmes, hommes et mixtes), les équipes peuvent être composées d'athlètes sélectionnés et de remplaçants. La composition des équipes de relais sera à la discrétion du GTHP.

Les substitutions effectuées après le 2 janvier 2018 sont assujetties à la politique de remplacement tardif de l'athlète des JOH de PyeongChang 2018 et de l'IOC.